

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le mardi 26 février 2019, à 20 h 30.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

M^{me} Denise Mercier

MM Daniel Perron
Fernand Filion
Jacques Chabot
Raymond Roy

Absences :

M^{me} Lyne Vachon

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 heures et 30 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° 19-02-052

Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 2.1. Report de la séance ordinaire du 4 mars 2019;
 - 2.2. Avis aux citoyens par publipostage;
 - 2.3. Protocole d'entente entre la Municipalité et les Loisirs de Palmarolle Inc.;
 - 2.4. Adoption du *Règlement n° 313 « Contrôle des animaux domestiques »*;
 - 2.5. Travaux de déneigement de nuit pour les entrepreneurs;
 - 2.6. Soumissions pour la zamboni;
3. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté avec les modifications suivantes :

Supprimer le point 2.5. Travaux de déneigement de nuit pour les entrepreneurs;
Supprimer le point 2.6. Soumissions pour la zamboni;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 2.1. Report de la séance ordinaire du 4 mars 2019;

- 2.2. Avis aux citoyens par publipostage;
 - 2.3. Protocole d'entente entre la Municipalité et les Loisirs de Palmarolle Inc.;
 - 2.4. Adoption du *Règlement n° 313 « Contrôle des animaux domestiques »*;
3. LEVÉE DE LA SÉANCE.

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 19-02-053

Report de la séance ordinaire du 4 mars 2019

ATTENDU que pour cause de circonstances incontrôlables, le conseil ne pourra pas tenir sa séance ordinaire le 4 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue de reporter la séance ordinaire du lundi 4 mars 2019, au lundi 11 mars 2019, à 20 heures;

QUE le conseil municipal statue de déplacer la séance ordinaire reportée au 11 mars 2019, dans les locaux du Centre municipal au 124, rue Principale à Palmarolle afin de pouvoir y accueillir un plus grand nombre de citoyens.

Résolution n° 19-02-054

Avis aux citoyens par publipostage

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal statue d'aviser la population du report de la séance ordinaire du conseil du 4 mars 2019, au 11 mars 2019, et ce, par un avis qui sera distribué dans chaque résidence par un publipostage, et que les avis publics seront affichés aux endroits habituels soit, au bureau municipal, à la Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest et au bureau de Postes Canada, à Palmarolle.

Résolution n° 19-02-055

Protocole d'entente entre la Municipalité et les Loisirs de Palmarolle Inc.

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE suite à une rencontre entre la MUNICIPALITE et LES LOISIRS DE PALMAROLLE INC, s'est ajouté un point à la section 3 PERSONNEL du protocole d'entente soit Un comité conjoint sera formé pour l'évaluation des ressources humaines des Loisirs et de la Municipalité pour l'évaluation de la coordination;

QUE le conseil municipal reporte l'adoption du *Protocole d'entente* entre la MUNICIPALITE et LES LOISIRS DE PALMAROLLE INC, puisqu'une rencontre du conseil d'administration de la corporation Les Loisirs de Palmarolle inc, aura lieu le 2 mars 2019 pour adopter le protocole d'entente avant la signature des deux parties concernées.

Résolution n° 19-02-056

Adoption du Règlement n° 313 « Contrôle des animaux domestiques »

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de réviser la réglementation sur les animaux de compagnie adoptée en 2010 et amendée en 2016;

ATTENDU QUE les articles 6, 59, 62 et 63 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoient les compétences des municipalités à l'égard de la gestion animalière sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'adoption récente par le gouvernement provincial de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* (RLRQ, chapitre 8-3.1) dont l'application relève du MAPAQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Palmarolle signera une entente avec la SPCA Abitibi-Ouest de La Sarre en mars 2019, relativement au contrôle des animaux sur son territoire;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 4 février 2019, et que son projet a été présenté lors de cette séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n°313* intitulé « *Contrôle des animaux domestiques* » tel que présenté.

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 19-02-059

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 20 heures et 50 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Louisa Gobeil
Mairesse

Carole Samson
Directrice générale, secrétaire-trésorière